



COMMUNE DE LA HULPE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLEGE COMMUNAL DU 31 mars 2014**

**Présents :** M. Dister Bourgmestre / Président,  
Mmes Fransen, Hinderyckx, MM. Lefebvre, Van Den Brande,  
Echevins,  
Mme. Lambelin A., Présidente du CPAS  
M.Deviere, Directeur général ff

**Services extérieurs - Organisation centres - Entretien des locaux,**

**Le Collège communal,**

Vu la décision du Collège du 6 septembre 2012 ;

Vu la note de Madame Verkaeren concernant l'organisation des plaines dans les écoles communales ;

Attendu la nécessité de prévoir un moment pour effectuer le grand nettoyage des classes de maternelles;

**Décide :**

**Article 1.** De scinder les plaines communales (maternelles / primaires) systématiquement pendant les congés de Toussaint et de Carnaval

**Article 2.** De prévoir le grand nettoyage des classes de maternelle pendant les congés de Toussaint, de Carnaval et les deux dernières semaines d'août ;

**Article 3.** D'engager une personne sous contrat étudiant pendant les 2 dernières semaines d'août pour renforcer l'équipe de nettoyage de l'école communale Les Colibris

**Article 4.** De transmettre la présente décision aux personnes suivantes :

- Anne-Catherine Verkaeren
- Christelle Peyron
- Nancy Marchal

*Ainsi délibéré en séance date que dessus.*

*Le Directeur général ff,*

*(s) Luc Deviere*

*Le Président,*

*(s) Christophe Dister*

*Pour extrait conforme :*

*La Hulpe, le 31 mars 2014*

*Le Directeur général,*

*Le Bourgmestre,*

Thierry Godfroid

Christophe Dister

